

# CONSTATS – SECTEUR SOCIOCULTUREL EN FWB

10 JUIN 2015 - BRUXELLES

## PRÉSENTATION DES RÉALITÉS PAR SECTEUR

### SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Pour les Centres culturels (ACC, ASSPROPRO, ASTRAC), les constats sont les suivants :

- Les CC sont subventionnés via des contrat-programmes d'une durée théorique de 4 ans dont la plupart date de 2009. Tous sont sous avenant aujourd'hui. Aucune reconduction depuis 2011, aucune nouvelle reconnaissance depuis 2004.
- Le nouveau Décret des CC de 2013 résulte de plusieurs années de concertation et emporte une forte adhésion du secteur.
- L'absence d'indexation des subventions de fonctionnement depuis 2011 signifie un gel du financement du secteur. A cela s'ajoute la suppression ou la réduction des autres subventions de la FWB et la réduction d'1% de la subvention de fonctionnement pour 2015 (perte estimée à 1,3 millions).
- La situation financière des Centres culturels est devenue très difficile, selon les analyses de l'Administration : augmentation des CC en déficit sur l'exercice 2013 (plus de la moitié), augmentation des cas de pertes reportées, diminution des chiffres d'affaire et augmentation des charges d'activités et d'emploi (plus de 20% en moyenne). La situation en 2014 s'aggrave.
- L'incertitude sur le traitement des demandes de reconnaissances déjà introduites (4 en 2014) et à venir. Le décret prévoit un refinancement du secteur qui ne sera pas possible avant au plus tôt 2017. Le manque de trajectoires claires suscite le désarroi du secteur.
- Appliquer le décret sans son financement soulève de nombreuses questions techniques et juridiques. A 20 jours des dépôts de dossiers 2015, aucune information n'a été fournie sur le traitement des dossiers et sur l'avenir de ceux-ci. Un décret-programme balisant les modalités d'application financière du décret devrait être adopté cet été.
- Interrogation quant à la période de transition qui pourrait être prolongée.
- La prolongation des avenants successifs et l'application du décret sans son financement adéquat posent de réelles difficultés de partenariats avec les pouvoirs locaux.
- Le secteur déplore le manque de communication officielle du cabinet provoquant incertitudes et incompréhension.
- La concertation n'est pas formellement établie entre le cabinet et le secteur. Au-delà des intentions évoquées, il n'y a aucun espace de travail établi.
- La question de la diffusion est l'un des points centraux dans le décret des CC. Vu son importance, la question doit être traitée avec clarté.
- L'enveloppe budgétaire du secteur consacrée au système « Art & Vie » n'a pas été augmentée depuis 15 ans.
- Les CC sont des lieux privilégiés de diffusion. Il convient de souligner que la création trouve son écho et son sens dans les lieux de diffusion.
- Les organisations représentatives des CC sont mises sous pression. Le traitement de leurs demandes de contrat-programme est à ce jour suspendu. Aucune information officielle n'a encore été fournie. Le cabinet a exprimé sa volonté de rationaliser les deux dossiers en un.
- Une forte inquiétude liée aux réformes des aides à l'emploi (ACS/APE) qui représentent près de 35 % de l'emploi au sein du secteur.

Association des Centres culturels de la Communauté française (ACC), Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes (APBD), Association des Programmateurs Professionnels en Communauté française (ASSPROPRO), Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA), Fédération Interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires Catholiques (FIBBC), Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité (FPCEC), Musées et Société en Wallonie (MSW), Réseau des professionnels en Centres culturels (ASTRAC)



- La baisse des subventions de fonctionnement ont un effet boule de neige sur les subventions à l'emploi : le volume de l'emploi est actuellement garanti par les subventions de fonctionnement. En cascade, des diminutions même marginales des subventions de fonctionnement entrainera des licenciements voire des fermetures.

## SECTEUR DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Pour l'éducation permanente (FESEFA), les constats sont les suivants :

- La baisse du point APE et l'incertitude quant aux réformes annoncées des dispositifs de résorption du chômage (APE/ACS). Resteront-ils un soutien aux secteurs socioculturels ? Le gouvernement de la FWB prend-t-il la mesure de la réflexion qui est menée au niveau des régions ?
- L'impact de l'ensemble des mesures budgétaires prises à différents niveaux de pouvoir : les associations doivent faire face à l'addition d'une série de mesurètes annoncées comme « indolores » alors que leurs obligations (patronales, sectorielles, etc.) restent à 100%
- La réduction linéaire d'1% des subventions pour les contrats-programmés et les conventionnés alors mêmes que les associations sont pour la plupart déjà sur une corde raide. Le décret de l'Education permanente n'est financé qu'à hauteur de 91%.
- L'absence de concertation, de dialogue en matière de politiques culturelles.
- La réforme en vue des instances d'avis.
- L'incertitude pour certaines associations en l'absence d'une décision concernant leur dossier (nouvelles demandes de reconnaissance, reconduction des contrats-programmes, passage des conventions aux contrats-programmes)
- Le timing et les modalités d'évaluation du décret de l'Education permanente. En concertation avec le secteur ?

## SECTEUR DES CENTRES D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ

Pour les CEC (FPCEC), les constats sont les suivants :

- Le décret des CEC a été voté en 2009 mais l'arrêté d'application seulement en 2014 avec d'emblée un gel de l'aide à l'emploi prévu et un financement envisagé à hauteur de 80%.
- La vingtaine de candidatures à une reconnaissance dans le cadre de ce décret sont encore en attente d'une décision officielle depuis décembre 2014 alors qu'une nouvelle procédure d'introduction de nouveaux dépôts a été lancée en février 2015.
- Les reconnaissances officielles envisagées, si elles sont effectives, le seront « à budget constant ». Les CEC reconnus seront donc tenus à des contraintes qualitatives et quantitatives plus exigeantes avec des subventions égales à celles de 2008.
- Les associations actuellement non-CEC, rentrées dans le processus de reconnaissance en 2014, ne seront vraisemblablement pas reconnues alors que les ouvertures aux candidatures étaient bien ouvertes à tout le monde associatif.
- L'augmentation budgétaire 2015 destinée à couvrir une partie (80%) des reconnaissances serait déviée de son objectif premier pour devenir une dépense en appel à projet CEC-écoles. Une contradiction avec le décret qui limite justement le nombre d'heures vers ce type de partenariat. De plus, c'est une imposition du politique sur le type de public à toucher dans des délais très serrés : projet à entamer en 2015 avec un appel ouvert, peut-être, fin juin 2015.
- Le constat d'un important « turn over » des conseillers.
- Le secteur déplore donc le manque de décisions officielles et dès lors le manque de possibilité d'information du Cabinet et de l'Administration malgré une volonté d'avancer de toutes les parties, du secteur y compris.

Association des Centres culturels de la Communauté française (ACC), Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes (APBD), Association des Programmateurs Professionnels en Communauté française (ASSPROPRO), Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes (FESEFA), Fédération Interdiocésaine des Bibliothèques et Bibliothécaires Catholiques (FIBBC), Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité (FPCEC), Musées et Société en Wallonie (MSW), Réseau des professionnels en Centres culturels (ASTRAC)



## SECTEUR DES MUSÉES

Pour les musées wallons (MSW), les constats sont les suivants :

- Pour rappel, le secteur ne fait pas partie des accords non marchands ; il n'est pas concerné par le Décret-Emploi.
- Une enquête de l'OPC et de l'OPW sur le secteur sera publiée à l'été 2015. Près de 50% des musées interrogés sont en perte financière en 2011-2012.
- Une diminution de l'emploi est à déplorer, avec pour corollaire une diminution des activités dans un secteur déjà sous financé au regard des dispositions du décret sur les musées. Il y a un sentiment de désintérêt et de mise à l'écart du secteur par les politiques.
- Pas d'informations relatives à leur subvention ou aux décisions prises dans ce secteur en 2015.
- Moratoire annoncé sur le traitement des demandes de reconnaissances jusqu'en 2017.
- L'absence de nouvelles reconnaissances implique une absence de subventionnement du secteur et de toute évolution à une catégorie supérieure par les opérateurs. Tous restent au montant plancher par catégorie.
- Les musées sont toujours en attente de signer une convention qui va se voir modifiée par rapport à celle des années précédentes. La question se pose de connaître l'impact et l'ampleur de ces modifications.
- Absence de communication et de toute possibilité de collaboration et de concertation avec le cabinet (bons contacts avec le cabinet mais pas d'informations claires et impossibilité de rencontrer la Ministre) malgré les sollicitations du secteur.
- Difficulté pour appliquer le décret, notamment sur la question de la gratuité, en raison du manque de financement.
- Incertitude concernant le projet sur les pôles muséaux.
- Un mémorandum a été rédigé pour sensibiliser les pouvoirs publics sur les difficultés du secteur.

## SECTEUR DU SERVICE PUBLIC DE LA LECTURE

Pour la lecture publique (APBD, FIBBC), les constats sont les suivants :

- Le Décret du secteur date de 2009 et son arrêté d'application date de 2011.
- Une absence de moyens est relevée pour financer le décret à sa juste valeur, il existe une réelle incertitude quant au financement du décret. Le décret-programme de 2014, valable un an, diminue les subsides de fonctionnement de 1% pour 2015, les paliers de progression sont bloqués au niveau atteint en 2014 (normalement progression sur une échelle de 60 à 100 % en 5 ans) et une augmentation de subsides en lien avec un accroissement de la population n'est plus d'actualité. En outre, des calculs ultérieurs du Service de la Lecture publique ont mené à la décision de diminuer les subventions de fonctionnement à 81% de leur valeur et non aux 99% prévus dans le décret-programme.
- L'absence de communication avec le cabinet est à souligner même si une rencontre avec la Ministre est prévue pour bientôt (avec l'APBD, la FIBBC et l'instance d'avis Conseil des Bibliothèques publiques).
- L'annonce actuelle du gel des reconnaissances pour les deux années à venir (2015-2016).
- Le blocage actuel de 2 trains de reconnaissance, l'un de 22, l'autre de 18 bibliothèques.
- Le souhait du secteur, vu ce contexte, d'également saisir les autres Ministres concernés : le Ministre du Budget et le Ministre-Président.
- L'absence de concertation avec le secteur de la lecture publique dans la réflexion et la concrétisation du plan lecture.